



## SOUS-TRAITANCE : DROITS ET OBLIGATIONS

### OBJECTIF GÉNÉRAL :

Maîtriser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cas de sous-traitance.  
Être capable de faire intervenir un sous-traitant en respectant les règles de la sous-traitance.

### PUBLIC CONCERNÉ :

Salariés des entreprises de Bâtiment ou artisans souhaitant maîtriser les règles de la sous-traitance.

### PRÉREQUIS :

Niveau Troisième recommandé.

### DURÉE :

1 jour (7 heures).

### HORAIRES :

De 08h30 à 12h00 et  
de 13h00 à 16h30.

### LIEU DE FORMATION :

FORTEC PRO  
11, rue Maurice Bouchor,  
93100 MONTREUIL.

### MOYENS D'ACCÈS ET HÉBERGEMENTS :

Consultez notre  
site Internet "[fortecpro.com](http://fortecpro.com)",  
rubrique "Nous rencontrer".

### ÉVALUATION DE LA FORMATION :

Évaluation écrite et/ou orale  
des acquis en fin de formation.

### COÛT DE LA FORMATION :

Plusieurs possibilités de prise  
en charge financière. Veuillez  
nous contacter.

Code : AST

### CONTENUS PÉDAGOGIQUES :

#### □ INTRODUCTION

- Pourquoi recourir à la sous-traitance ?
- Les marchés en entreprise générale, groupement d'entreprises, entreprise principale et entreprise sous-traitante.
- Ne pas confondre contrat de travail, prêt de main-d'œuvre et sous-traitance.
- Les contrats et l'obligation de réussite.
- Rappel de la définition des marchés privés et des marchés publics.

#### □ LES DROITS ET LES OBLIGATIONS

- Les droits et les obligations des parties.
- La demande d'agrément auprès du maître de l'ouvrage.
- Quand et comment faire accepter le sous-traitant.
- La sous-traitance en cascade.
- La sous-traitance dans le cas de marché privé ou de marché public : des différences importantes.
- Ce que doit contenir la convention de sous-traitance.
- La caution de garantie de paiement.
- Les pièces, justificatifs et l'attestation sur l'honneur à produire par le sous-traitant.
- La sous-traitance de pose dans le BTP.
- La facturation et le règlement des factures ou des situations.
- Le paiement direct, la délégation de paiement et l'action directe.
- Nantissement, retenue de garantie, et pénalités de retard.

#### □ CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Les erreurs courantes.
- Les risques de requalification du contrat de sous-traitance.
- Contrat de travail ou de sous-traitance ?
- Les liens de subordination.
- Les dangers de la sous-traitance cachée.
- Les délits de prêt de main-d'œuvre à but lucratif et de travail clandestin.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Méthode expositive puis mise en application par méthode active et interrogative. Exposés et études de cas.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Salles de cours équipées des outils pédagogiques traditionnels, matériel audiovisuel et supports de cours.

### MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Les stagiaires devront se munir pour le premier jour de cours du matériel suivant : feuilles de papier, stylos à bille noir, bleu, vert et rouge.

### CONSEILS ET INSCRIPTION :

Pour toute information, obtention d'un devis ou inscription, merci de nous communiquer les données suivantes :

Pour les particuliers :

- nom, prénom et adresse ;
- numéros de téléphone fixe et portable ;
- adresse eMail.

Pour les entreprises :

- nom et adresse de l'entreprise ;
- numéros de téléphone et de fax ;
- nom de la personne à contacter dans l'entreprise ;
- adresse eMail ;
- nom et prénom du ou des stagiaires.

Une réponse vous parviendra dans les meilleurs délais.

### CONTACTS :

Jean ROTA : ☎ 06.27.96.07.53

eMail : [contact@fortecpro.com](mailto:contact@fortecpro.com)

### SITE INTERNET :

[www.fortecpro.com](http://www.fortecpro.com)